



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Bureau des radiocommunications (BR)

Réf.: Circulaire BDT/DDIR/CEO/CSTG-004

Circulaire administrative BR/CACE/534

Genève, le 23 mars 2011

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT,
aux Membres du Secteur du développement des
télécommunications et du Secteur des
radiocommunications, aux observateurs et aux
Associés participant aux travaux de la Commission
d'études 2 du développement des
télécommunications et de la Commission
d'études 1 des radiocommunications

Contact: Vishnu Calindi/Christine Sund
Téléphone: +41 22 730 5203/730 5990
Téléfax: +41 22 730 5484/730 5545
E-mail: devsg@itu.int

Contact: Philippe Aubineau
Téléphone: +41 22 730 5992
Téléfax: +41 22 730 5785
E-mail: philippe.aubineau@itu.int

Objet: Convocation de la réunion du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Participation des pays,
en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre)
Genève, 6 et 7 juin 2011

Madame, Monsieur,

En accord avec les Coprésidents du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010), nous sommes heureux d'inviter votre Administration/organisation à participer à la réunion du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) qui se tiendra les 6 et 7 juin 2011, immédiatement après la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R (voir la Circulaire administrative [CACE/525 du BR](#)).

PROGRAMME DE LA RÉUNION

On trouvera le titre et la définition de la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) sur [le site web des Commissions d'études de l'UIT-D](#). Des informations précises concernant cette réunion, y compris son ordre du jour, sont disponibles [ici](#).

INTERPRÉTATION

L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription, **avant le 2 mai 2011**, si vous avez besoin d'autres langues que l'anglais.

En fonction des demandes qui auront été faites avant la date limite susmentionnée, et à condition qu'il y ait au moins cinq demandes pour une langue donnée, l'interprétation sera assurée dans la/les langues demandées.

INSCRIPTION ET DEMANDE DE BOURSES

L'inscription préalable pour la réunion commencera le 1er avril 2011 et se fera uniquement en ligne en utilisant votre compte TIES. On trouvera le formulaire d'inscription [ici](#).

Si un délégué/participant a des problèmes avec le système d'inscription en ligne ou a besoin d'une aide pour établir un compte TIES, veuillez prendre contact avec le service d'enregistrement des délégués du Secteur concerné (pour l'UIT-D: bdtmeetingsregistration@itu.int, et pour l'UIT-R: ITU-R.Registrations@itu.int).

L'enregistrement sur place se fera à l'entrée du bâtiment Montbrillant, à partir de 8 h 30, le lundi 6 juin 2011. Il sera demandé aux participants qui ne se sont pas préalablement inscrits de présenter une lettre d'accréditation de leur administration/entité.

Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, par exemple les dispositions en matière d'hébergement et de visa, sur le [site web](#) officiel pour la réunion.

Dans les limites du budget disponible, une seule bourse par pays peut être accordée à un délégué d'un des pays les moins avancés (PMA). Toutefois, compte tenu des contraintes budgétaires, le pays du bénéficiaire de la bourse devra peut-être contribuer en partie au coût de la bourse. Pour obtenir le formulaire de demande de bourse vous voudrez bien **remplir le paragraphe correspondant du formulaire d'inscription en ligne**.

Veuillez noter que le formulaire de demande de bourse dûment rempli, approuvé, signé et visé doit parvenir à l'UIT au plus tard le **6 mai 2011**.

Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.

CONTRIBUTIONS

Conformément au paragraphe 11.4 de la Résolution 1 de la CMDT (Rév. Hyderabad, 2010), les contributions devraient être brèves et concises, ne devraient pas dépasser cinq (5) pages et **doivent** être soumises uniquement à l'aide du formulaire en ligne disponible [ici](#).

Conformément au paragraphe 12.1 de la même Résolution, les contributions doivent être reçues au moins deux mois avant le début de la réunion, c'est-à-dire **avant le 7 avril 2011**, pour pouvoir être traduites dans les langues de la réunion.

Les contributions qui auront été reçues moins de deux mois mais au moins sept jours civils avant l'ouverture de la réunion, c'est-à-dire **avant le 27 mai 2011**, seront publiées comme "contributions tardives" dans la langue originale uniquement.

Les contributions reçues moins de sept jours civils avant l'ouverture de la réunion ne seront pas disponibles pour la réunion, mais seront conservées en vue de la réunion suivante du Groupe mixte sur la Résolution 9.

Les contributions pour suite à donner ne seront pas acceptées après l'ouverture de la réunion et les documents soumis pour information ne seront publiés que dans la langue originale reçue par le secrétariat.

HÉBERGEMENT

Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web de la [Section des voyages de l'UIT](#).

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à Genève.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Brahima Sanou
Directeur
du Bureau de développement des
télécommunications

François Rancy
Directeur
du Bureau des radiocommunications

ANNEXE

Secteur du développement des télécommunications

Commissions d'études

Réunion du Groupe mixte du Rapporteur sur la Résolution 9
(Rév.Hyderabad, 2010)
Genève, 6-7 juin 2011



Document JGRES09/001
15 mars 2011

Original: anglais

Suite à donner

Résolution 9: **Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre**

ORIGINE Co-Président UIT-D du Groupe mixte du Rapporteur sur la Résolution 9

TITRE Projet d'ordre du jour de la réunion du Groupe mixte du Rapporteur sur la Résolution 9
Lundi 6 juin 2011, 9 h 30-12 h 30 et 14 h 30-17 h 30, et
Mardi 7 juin 2011, 9 h 30-12 h 30 et 14 h 30-17 h 30

	Points	Documents
1	Adoption de l'ordre du jour	JGRES09/001
2	Examen des principales conclusions de la dernière réunion du Groupe mixte sur la Résolution 9 (tenue le 22 septembre 2010)	2/REP/10
3	Etude des contributions pertinentes, y compris des notes de liaison (le cas échéant)	
4	Structure et contenu du projet de rapport pour la Résolution 9	
5	Examen du programme de travail pour la période d'études	
6	Coordination avec d'autres Questions relevant des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D (le cas échéant), avec les programmes pertinents du BDT et avec les activités en cours de la Commission d'études 1 de l'UIT-R	
7	Collaboration avec d'autres organisations	
8	Approbation des documents produits	
9	Lieu et date de la prochaine réunion du Groupe mixte sur la Résolution 9	
10	Divers	